

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**  
REUNION DU 30/05/2023  
DECISION N° 20230530\_B\_050

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET  
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL, Christine BONNEFOY : Pouvoir à Frédéric GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Administration Générale :**  
**Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec CFA ADASA en faveur de Madame Chloé MOULIN**

Le Bureau,

N° 20230530\_B\_050

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec CFA ADASA dans le cadre d'une formation BPJEPS Loisirs Tous Publics en faveur de Madame Chloé MOULIN  
Du 16 octobre 2023 au 20 décembre 2024  
Rémunération : 43 % du SMIC d'octobre 2023 à septembre 2024 et 63% d'octobre 2024 à décembre 2024  
Montant :
  - o 8750 € demande de financement effectuée auprès CNFPT
  - o 500 € au titre du premier équipement pédagogique pris en charge par la Communauté de Communes Loire Semène
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 mai 2023

Le Président,



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20230530-20230530\_B\_050-AU  
Reçu le 18/06/2024